



Doc. 16018
26 juin 2024

Les défis pour la démocratie en Géorgie

Amendement¹ n° 5

M. Eerik-Niiles KROSS, Estonie, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 12, insérer le paragraphe suivant:

«À moins que des progrès tangibles ne soient accomplis dans l'immédiat pour enrayer le recul démocratique de la Géorgie, l'Assemblée appelle les États membres à imposer des sanctions, notamment des interdictions d'entrée et des gels d'avoirs à l'encontre de Bidzina Ivanishvili, de membres du Gouvernement de la Géorgie, de dirigeants du Parlement géorgien, de la direction et du groupe parlementaire du parti Rêve géorgien, ainsi que de représentants des instances du pouvoir et des services répressifs de Géorgie, y compris de juges et de procureurs, ayant participé à la répression violente des manifestations pacifiques des citoyens de Géorgie et à la répression de l'opposition et de la société civile géorgiennes.»

Déposé par:

KROSS Eerik-Niiles, Estonie, ADLE
BEZHASHVILI Levan, Géorgie, PPE/DC
BILOZIR Larysa, Ukraine, ADLE
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
LYDEKA Arminas, Lituanie, ADLE
MEZENTSEVA Mariia, Ukraine, PPE/DC
PAKOSTA Liisa-Ly, Estonie, NI
TSITLIDZE Ana, Géorgie, PPE/DC
WIECHEL Markus, Suède, CE/AD
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. 2024 - Troisième partie de session

